

Commune de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 18 décembre 2025, le Maire de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES a prescrit les modalités d'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°2 du PLU communal.

Cette modification porte sur :

- Accompagner la densification en UB et UE et clarifier les règles qui y sont liées (voiries d'accès, emprise au sol, hauteur, recul, densité de plantations, seuil de constructibilité...) dans un souci de réalité de terrain et de spécificité de chaque quartier.
- Conforter l'encadrement qualitatif du centre ancien UA et sa densification.
- Ajuster le secteur d'équipements publics UC en clarifiant ses limites (extraire les parties habitat) et sa réglementation.
- Intégrer l'étude de mobilité du secteur des Faïsses (UD).
- Mettre à jour le règlement avec les nouvelles dénominations, destinations et sous-destinations.
- Intégrer le Périmètre Délimité des Abords dont la procédure a été finalisée (et supprimer le cercle de 500m) sur le zonage et dans les servitudes d'utilité publique.
- Mettre à jour les emplacements réservés.
- Préciser les obligations de raccordement à l'assainissement collectif / possibilité d'assainissement autonome, en fonction des éléments techniques de la communauté de communes compétente en la matière.
- Clarification / simplification de certaines formulations du règlement.
- Rectifications d'erreurs matérielles dans le règlement (répétition, n°, ...).

L'enquête publique se déroulera du **lundi 5 janvier 2026 à 9 h 00 au mardi 20 janvier 2026 à 17 h 00**, soit une durée de 16 jours consécutifs. Madame Myriam SOULAGES a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de modification n°2 du PLU communal sera mis à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable :

- sur le site internet de la commune : www.saintvincentdebarbeyrargues.fr
- sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/saintvincentdebarbeyrargues-modification2/>

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie des pièces du dossier dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le dossier de modification n°2 du PLU ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale suite à l'avis conforme de la MRAe du 11 décembre 2025. Cette décision, l'avis de la MRAe du 11 décembre 2025 et l'ensemble des avis des personnes publiques associées et consultées sont joints au dossier.

Durant toute la période de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- dans le registre papier ouvert à cet effet en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par courrier postal à l'attention de Madame la Commissaire-Enquêtrice à : Mairie – Modification n°2 – 88 rue des Ecoles – 34730 ST VINCENT DE BARBEYRARGUES
- sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/saintvincentdebarbeyrargues-modification2/>
- par courriel : saintvincentdebarbeyrargues@democratie-active.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par courriel ainsi que les observations écrites et orales reçues par la commissaire-enquêtrice lors de ses permanences, sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet communal dans les meilleurs délais, en occultant les données personnelles si le public en fait la demande dans l'observation, conformément au RGPD.

La commissaire-enquêtrice recevra le public en Mairie de ST VINCENT DE BARBEYRARGUES, sans rendez-vous, les :

- Lundi 5 janvier 2026 de 9h00 à 12h00
- Mardi 20 janvier 2026 de 14h00 à 17h00

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par la commissaire-enquêtrice. Elle disposera d'un mois pour transmettre son rapport unique et ses conclusions motivées au Maire de la commune. Ces documents seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie, sur le site internet communal, et en Préfecture de l'Hérault, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal pourra approuver la modification n°2 du PLU. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des remarques du public et des conclusions de la commissaire- enquêteuse.

Cet avis est affiché en Mairie de ST VINCENT DE BARBEYRARGUES et en divers autres lieux quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et le restera pendant toute sa durée. Il est également publié sur le site internet de la commune. Il sera également publié au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux Midi Libre version papier et Midi Libre.fr.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la Mairie au 04. 67. 59.71.15 ou par courriel à mairie.st.vincent@orange.fr